

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} MARS

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 10

Votants 11

Le vendredi 1^{er} mars 2019 à 20H30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.

Date de convocation 25/02/2019

PRESENTS : BERHAULT Gérard, , LEBRETON Alain, TOUDIC Daniel, RIVOALLAN Marie-Thérèse DE BRUYNE Fabrice ADAM Marcel, LETESTU Anne-Marie TARDIVEL Patrick DENAIS Fabienne FOSSANI Véronique

ABSENTS EXCUSES : DOUILLET-LE FAOU Odile procuration à Gérard BERHAULT BRUGALAY Jean- Michel PIEVACHE Alain FERREY GAUTIER Corinne AUFFRAY Claudine

Secrétaire : Marie-Thérèse RIVOALLAN

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Parcelles B664 B665 B666 B667 B668 B670 B266 B381

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles B664 B665 B666 B667 B668 B670 B266 B381, rue du Vieux Bourg .

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Parcelle A635

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A635 21 rue Jean Garnier .

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

PROJET LOTISSEMENT RUE DU FOUR – CHOIX DU CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE

La réflexion sur le projet de lotissement rue du Four se poursuit. Les différentes études réalisées ne prennent pas suffisamment en compte l'environnement du quartier, notamment sur l'aspect sécuritaire et fluidité de ce secteur urbanisé. Ces éléments doivent également permettre de compléter l'approche financière du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de poursuivre les travaux de réflexion avec les cabinets d'études sollicités afin de compléter l'avant-projet sommaire.

PERSONNEL –RECRUTEMENT D’UN AGENT EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de recruter un agent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 9 mois
- fixe une durée hebdomadaire de 24H
- détermine comme suit la rémunération : base du smic
- autorise le maire à signer le contrat de travail et la convention avec l’Etat

DEMANDE DE SUBVENTION – COMITE DES FETES – ACQUISITION DE TABLES ET BANCS

Le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du Comité des fêtes pour l’acquisition de 15 tables et 30 bancs. Le montant est de 2 366.94€ TTC. L’association C.H.A.C. participerait à hauteur de 600.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d’allouer une subvention de 600.00€ à l’association « Comité des Fêtes » porteur de l’opération.

ENTRETIEN DES HAIES

Le maire présente au conseil municipal les devis reçus en mairie pour l’entretien des haies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de concert paysage pour un montant de 4 440.20€.

MOTION DE SOUTIEN A L’HOPITAL DE DINAN

Le conseil municipal vote à l’unanimité une motion de soutien à l’hôpital de DINAN.

Il demande le maintien et le développement d’une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan .

Le maintien de la maternité accouchante au CH de DINAN doit être garanti afin de préserver l’intégralité de tous les services existants. En aucun cas les compétences actuelles du CH René Pleven ne sauraient être remises en cause. Le CH de DINAN dispose d’atouts importants et de réelles potentialités à développer.

Les compétences reconnues de l’ensemble des personnels, la grande qualité des soins prodigués, plaçant le patient au cœur de l’offre de soins, ainsi que son positionnement géographique en font un établissement structurant et incontournable pour le Pays de DINAN.

P.L.U.I.

Les délégués à l'urbanisme et au PLUI ont fait le point sur ce dossier. Ils regrettent de ne pas être entendus sur plusieurs points et notamment sur les zonages en secteur urbanisés. Ils relèvent l'incohérence des décisions prises par DINAN Agglomération qui vont à l'encontre de certains objectifs du PLUI. Principalement sur la densification des espaces. La configuration de la commune, nécessite une approche plus individualisée sur les secteurs urbanisés. Le conseil municipal exprime sa déception et considère que la commune subit une double peine. Dotée d'une faible surface, la commune a déjà 40% de son territoire gelé par le bassin de protection de la réserve d'eau de DINAN Agglomération, le Pont-Ruffier sans contrepartie. Par ailleurs les futures zones urbanisables fléchées au PLUI sont à 95% des terres en friches afin de ne pas consommer de surfaces agricoles.

Le conseil municipal demande à Mr Le Maire de transmettre ces observations à DINAN Agglomération.

PARCOURS d'INTERPRETATION et VALORISATION du PATRIMOINE

Me Le Maire et Mme LETESTU, adjointe présentent la synthèse des travaux réalisés depuis octobre 2018 par 4 étudiantes de RENNES 2 dans le cadre de leur Master2 Restauration et réhabilitation du patrimoine Bâti.

Le groupe travaille avec l'association « Peuple des Carrières » sur la création d'un parcours d'interprétation et de valorisation du patrimoine.

Le conseil municipal valide le projet et les propositions du groupe de travail.

Lors d'une prochaine étape, il s'agira de valider la réalisation matérielle du projet.

Le conseil municipal tient à féliciter les étudiantes pour la très grande qualité du travail réalisé en quelques mois.